

Dans le cadre des Fêtes du Rhône qui se dérouleront dans la zone des Iles à Sion, le CS 13 Etoiles vous propose des compétitions de course à pied, selon le règlement suivant qui devra être respecté par tous les participants.

Article 1 : Courses, catégories, horaires et informations pratiques

- a) **Semi du Rhône** : 21097,5 mètres. Distance homologuée par la fédération suisse d'athlétisme.

Prix aux trois premiers de chaque catégorie. Prix spéciaux aux trois concurrents ayant réalisé les meilleurs temps « Scratch ».

Catégories	
- Hommes H18 : de 18 à 39 ans	- Femmes F18 : de 18 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans	- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans	- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : dès 60 ans	- Femmes F60 : dès 60 ans

- b) **Populaire du Rhône** : 9500 mètres.

Prix aux trois premiers de chaque catégorie.

Catégories	
- Hommes juniors : moins de 20 ans	- Femmes juniors : moins de 20 ans
- Hommes H20 : de 20 à 39 ans	- Femmes F20 : de 20 à 39 ans
- Hommes H40 : de 40 à 49 ans	- Femmes F40 : de 40 à 49 ans
- Hommes H50 : de 50 à 59 ans	- Femmes F50 : de 50 à 59 ans
- Hommes H60 : dès 60 ans	- Femmes F60 : dès 60 ans

- c) **Cross-sprint du Rhône** : 1000 mètres.

- Minis : 2017 et plus jeunes
- Primaires : 2013 à 2016
- Cycles : 2009 à 2012
- Ados : 2004 à 2008
- Adultes : 2003 et plus âgés
- Familles : 3 personnes au minimum

- d) Horaires :
- Départ « semi du Rhône » à 9 h 00 au pont des Ronquos
 - Départ « Populaire du Rhône » à 9 h 15 au pont des Ronquos
 - Départ du « Cross-sprint du Rhône » à 11 h 30 au domaine des Iles
 - Proclamation des résultats : 13 h 00 au domaine des Iles

e) Informations pratiques :

- La remise des dossard à lieu au domaine des Iles près de l'arrivé de la course.
- Tarifs d'inscription : 30 frs pour le Semi du Rhône (35 frs sur place), 25 frs pour le Populaire du Rhône (30 frs sur place), 10 frs pour le Cross-sprint du Rhône (12 frs sur place).
- Des ravitaillements seront disponibles tous les 4-5 km.
- Vestiaires : au domaine des Iles, suivre les panneaux. Accès au lac et douches possibles.
- Une zone non surveillée de dépôt des sacs est prévue près de l'arrivée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.
- Un bon de réduction de 10 frs pour le repas prévu aux Iles est offert avec l'inscription du Semi du Rhône et du Populaire du Rhône (pas pour le Cross-sprint).

Article 2 : Généralités

Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence d'athlétisme pour participer aux épreuves proposées.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les routes empruntées ne sont fermées que pendant une durée réduite. Les règles de circulations légales s'appliquent durant tout le temps où les routes ne sont pas fermées. La responsabilité de l'organisateur pour des dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre de sa participation à l'épreuve est exclue. Par son inscription, chaque participant confirme qu'il est au bénéfice d'une assurance-accident et renonce à toute action juridique envers l'organisateur.

L'organisateur ne procède à aucun remboursement des frais d'inscriptions en cas d'absence du participant.

Temps limite : les coureurs arrivant après 12 h 00 pourront ne plus être classés.

Chaque participant doit venir retirer personnellement son dossard, au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de sa course. Inscription sur place possible jusqu'à 1 h avant le départ.

Tous les participants acceptent que leur nom, prénom, domicile ou club figurent sur les listes de départ des courses, sur les listes des résultats et dans un journal. Les participants sont informés et acceptent que pendant la course leur image puisse être capturée par l'organisation ou ses prestataires.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un prix spécial attribué lors de la proclamation des résultats. Aucun prix ne sera envoyé par courrier postal.

Des prix-souvenir, dans la limite du stock disponible, seront distribués aux participants inscrits par internet lors de la remise des dossards pour les catégories Semi du Rhône et Populaire du Rhône (pas de prix souvenir pour les inscriptions sur place ni pour le Cross-sprint).

La participation à la course ne confère aucun droit à utiliser la course à des fins promotionnelles ou commerciales. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixera les conditions.

Article 3 : Fair-play et contrôles antidopage

L'organisateur prône les valeurs olympiques d'amitié, de respect et d'équité.

L'organisateur est soumis au règlement de la fédération suisse d'athlétisme. Tout manquement à une règle pourra être sanctionné.

L'organisateur est soumis à « Swiss sport integrity », l'organe qui gère toutes les questions liées au dopage en Suisse. Des contrôles antidopage peuvent donc être effectués.

**Nous espérons passer avec vous
une belle journée sportive et conviviale
le 8 septembre 2024 !**